



Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 24 (remplace la version 23) Révision: 27.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Esdogen Detergent
- · Code du produit: 2267
- · UFI: EAQ0-S077-K00E-T1VK
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation

Lessive liquide concentrée à azurant optique sans agent de blanchiment pour textiles en coton, en tissus synthétiques et mixes.

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Chemische Fabrik Kreussler & Co. GmbH Postfach 120454

D-65082 Wiesbaden

· Service chargé des renseignements:

Department T-PS +49 (0) 611 9271-0 msds-tc@kreussler.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Mélange de: mono-D-glucopyranoside de 2-éthylhexyle di-D-glucopyranoside de 2-éthylhexyle

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)





Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 24 (remplace la version 23) Révision: 27.02.2024

Nom du produit: Esdogen Detergent

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
NLP: 500-337-8	Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires,éthoxylés Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 10 %	5-15%
EINECS: 267-956-0	(1-hydroxyethylidene)bisphosphonic acid, potassium salt Acute Tox. 4, H302	5-15%
Numéro CE: 639-733-1	Alcools aliphatiques, C12-C15, éthoxylés,propoxylés Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-5%
EINECS: 200-578-6	éthanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	1-5%
ELINCS: 414-420-0	Mélange de: mono-D-glucopyranoside de 2-éthylhexyle di-D-glucopyranoside de 2-éthylhexyle Eye Dam. 1, H318	1-5%
EINECS: 215-181-3	hydroxyde de potassium Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \ge 5$ % Skin Corr. 1B; H314: 2 % $\le C < 5$ % Skin Irrit. 2; H315: $0,5$ % $\le C < 2$ % Eye Irrit. 2; H319: $0,5$ % $\le C < 2$ %	≤1%

· Composants selon le règlement relatif aux détergents CE 648/2004		
agents de surface non ioniques, phosphonates	≥5 - <15%	
agents de surface amphotères, polycarboxylates, azurants optiques, parfums, enzymes	<5%	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)



Nom du produit: Esdogen Detergent

(suite de la page 2)

Révision: 27.02.2024

Page: 3/10

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Risques Risque de perforation gastrique.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit lui-même ne brûle pas.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.
- **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne pas utiliser de fûts en métal léger.

Matériau approprié pour réservoirs et conduites: acier spécial.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Classe de stockage: 10
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)





Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 24 (remplace la version 23) Révision: 27.02.2024

Nom du produit: Esdogen Detergent

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:				
	ol (1-5%)			
VLEP	Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm			
hydro	hydroxyde de potassium (≤1%)			
VLEP	VLEP Valeur momentanée: 2 mg/m³			
· DNEL				
éthan	ol			

Oral	long term/systemic effects 87 mg/kg (Consumers)		
Dermique short term/local effects		950 mg/m³ (Consumers)	
	long term/systemic effects	206 mg/kg/Day (Consumers)	
		343 mg/kg/Day (Workers)	
Inhalatoire	short term/local effects	950 mg/m³ (Consumers)	
		1.900 mg/m³ (Workers)	
	long term/systemic effects	114 mg/m³ (Consumers)	
		950 mg/m³ (Workers)	
Mélange de: mono-D-glucopyranoside de 2-éthylhexyle			
di-D-gluco	pyranoside de 2-éthylhex	yle	
Oral	long term/systemic effects	0,75 mg/kg (Consumers)	
Dermique	long term/systemic effects	0,75 mg/kg (Consumers)	
		1,5 mg/kg (Workers)	
Inhalatoire	long term/systemic effects	2,6 mg/m³ (Consumers)	

10,6 mg/m³ (Workers)

· PNEC

Mélange de: mono-D-glucopyranoside de 2-éthylhexyle di-D-glucopyranoside de 2-éthylhexyle

Aqua	0,0098 mg/l (Marine water
	0,098 mg/l (freshwater)
Sediment	0,0098 mg/l (Marine water 0,098 mg/l (freshwater) 98 mg/kg (Marine water)
	980 mg/kg (freshwater)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 5)



Page : 5/10

Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 24 (remplace la version 23) Révision: 27.02.2024

Nom du produit: Esdogen Detergent

(suite de la page 4)

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants en PVC ou PE

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide

Jaune clair
Caractéristique
Non déterminé.

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition
Inflammabilité
Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:
 Non déterminé.
 Supérieure:
 Non déterminé.

· Point d'éclair 66 °C (ASTMD93(PMCC))

Température de décomposition:
 Non déterminé.
 pH à 20 °C
 10,7-11,4

· Viscosité:

Viscosité cinématique
Dynamique à 20 °C:
Non déterminé.
21 mPas

Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 1,08 g/cm³
 Non déterminé.

(suite page 6)





Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 24 (remplace la version 23) Révision: 27.02.2024

Nom du produit: Esdogen Detergent

(suite de la page 5)

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

• **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 2,0 %

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

 Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Aluminium
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Hydrogène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Oral	LD-50	7.581 mg/kg (rat)





Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 24 (remplace la version 23) Révision: 27.02.2024

Nom du produit: Esdogen Detergent

(suite de la page 6)

		(earne as as halfe a
Alcools C1	13-C15 ram	ifiés et linéaires,éthoxylés
Oral	LD-50	1.150 mg/kg (rat)
(1-hydroxy	ethylidene	b)bisphosphonic acid, potassium salt
Oral	LD-50	1.580 mg/kg (rat)
Alcools ali	phatiques	, C12-C15, éthoxylés,propoxylés
Oral	LD-50	>2.000 mg/kg (rat)
éthanol		
Oral	LD-50	10.470 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL	>3.000 mg/kg (rat) (OECD 451)
Dermique	LD-50	>2.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC-50/4 h	117-125 mg/l (rat) (OECD 403)
		-glucopyranoside de 2-éthylhexyle
di-D-gluco	pyranosid	e de 2-éthylhexyle
Oral	LD-50	>2.000-5.000 mg/kg (rat) (Regulation (EC) 440/2008 B.1)
Dermique	LD-50	>5.000 mg/kg (rat) (Regulation (EC) 440/2008 B.3)
hydroxyde	de potass	ium
Oral	LD-50	333 mg/kg (rat) (OECD TG 425)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien		
butanone	Liste II	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Liste II	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:			
Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés			
EC-10	EC-10 >1.000 mg/L (Belebtschlamm)		
EC-50 48h	1-10 mg/l (Daphnia magna) (Literaturangabe)		
EC-50 72h	1-10 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Literaturangabe)		
LC-50 96h	1-10 mg/l (Brachydanio rerio)		
Alcools aliphatiques, C12-C15, éthoxylés,propoxylés			
EC-50 48h	>1-10 mg/l (Daphnia magna)		
LC-50 96h 1-10 mg/l (Leuciscus idus)			
éthanol			
LC-50 48 h	12.340 mg/L (Daphnia magna)		
	(quita page 9)		

(suite page 8)





Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 24 (remplace la version 23) Révision: 27.02.2024

Nom du produit: Esdogen Detergent

(suite de la page 7) EC-50 48h 12.900 mg/l (Selenastrum capricomutum) (OECD 203) 275 mg/l (Chlorella Vulgaris) (OECD 201) EC-50 72h LC-50 96h 13.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203) Mélange de: mono-D-glucopyranoside de 2-éthylhexyle di-D-glucopyranoside de 2-éthylhexyle EC-50 48h >100 mg/l (Daphnia magna) EC-50 72h >100 mg/l (Selenastrum capricomutum) >310 mg/l (Oncorhynchus mykiss) LC-50 96h hydroxyde de potassium EC-50 15 min 22 mg/l (Photobacterium phosphoreum) LC-50 96h 80 mg/l (gam)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications: Le produit est aisément biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Élimination des déchets selon les réglementations en vigueur dans le lieu, la région, le pays.

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant

(suite page 9)





Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 24 (remplace la version 23) Révision: 27.02.2024

Nom du produit: Esdogen Detergent

(suite de la page 8)

- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA

- 14.5 Dangers pour l'environnement
- Marine Pollutant:

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Non applicable.

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

- Non applicable.

- "Règlement type" de l'ONU:

- néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

butanone 3

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	1-5

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les indications des positions de 4 à 8 et de 10 à 12 ne concernent pas toutes l'usage normal et l'application correcte du produit (voir informations de produit / notice d'utilisation), elles se réfèrent par contre au dégagement de quantités plus élevées en cas d'accident ou d'incident.

Les indications décrivent exclusivement les exigences de sécurité relatives au(x) produit(s) et correspondent à l'état actuel de nos connaissances.

Même s'ils sont référencés sous le même n° CAS, les tensioactifs non ioniques peuvent avoir des propriétés et des classifications différentes.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

(suite page 10)



Page : 10/10

Date d'impression : 27.02.2024 Numéro de version 24 (remplace la version 23) Révision: 27.02.2024

Nom du produit: Esdogen Detergent

(suite de la page 9)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique:

Department T-PS +49 (0) 611/9271-0

Date de la version précédente: 09.02.2022

· Numéro de la version précédente: 23

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR -